

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 24/10/2024

ID : 005-200049203-20241015-2024_55AG-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

OBJET : 2024-55AG TE05

Plan de financement - Mise en œuvre de schéma directeur d'aménagement lumière sur les communes adhérentes à la compétence éclairage public de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Nombre de membres en exercice	59
Nombre de membres présents	27
Nombre de membres présents en distanciel	5
Nombre de voix délibératives	34
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	34
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	02-10-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : CHANFRAY Corinne, DELBANO Jean Michel, SENNERY Pierre, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, BOREL David, GOURY Dominique, WADIER Hervé, CHALLOT Serge, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, ROSA Raymond, MAGNE Jean Claude, CHEVAL Jérôme, NICOLAS Gérard, BACHENET Claude, DOU Jean Claude, VANNIER Olivier, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, BETTI Alain, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel.

Etaient en distanciel : BICAIS Jean Jacques, CLAEYMAN Jean Pierre, TARDY Lionel, MILLE SCHAACK Françoise, PUY Hervé.

Soit onze collègues représentés par trente-deux délégués sur onze collègues ayant cinquante-neuf délégués.

Etaient excusés : SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, MAULLIER Régis, PARAVISINI Charles, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, FEUTRIER Lucie, DEVEVEY Joseph, BLANC Renaud, BRIOULLE Jean Pierre, FRISON Michel, SANCHEZ Alain, SEMIOND Philippe, AUBEPART André, JOANNET Michel, DELAUP Luc, CREMILLIEUX Gilles, GANDOIS Jean Pierre, VOLLAIRE Pierre, BERAUD Josiane, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, DESCHAMPS Sophie, SAUMONT Catherine, CESTER Francis, MICHEL Gérard, BONNAFFOUX Joël, GUET Claude, LEMONNIER Kevin, CRAISSE Damien, VOIRON Vincent, .DURAND Christian, FONS Olivier, PIC Jean Pierre, DOMMANGE Alain.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice du Service Technique ; DENYS Eric, Responsable financier ; PEYRON Magali, Secrétariat direction ; RICOU Audrey, Secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@syme05.fr

www.syme05.fr



OBJET : 2024-55AG TE05
Plan de financement - Mise en œuvre de schéma directeur d'aménagement lumière sur les communes adhérentes à la compétence éclairage public de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat) notamment l'article 2.2.4,
Vu la délibération n°2022-05AG relative à l'adhésion de la commune de Villar D'Arène à la compétence éclairage public de territoire d'énergie Hautes Alpes,
Vu la délibération n°2022-06AG relative à l'adhésion de la commune de la Grave à la compétence éclairage public de territoire d'énergie Hautes Alpes,
Vu la délibération n°2022-45AG relative à l'adhésion de la commune de Puy Saint André à la compétence éclairage public de territoire d'énergie Hautes Alpes,
Vu la délibération n°2022-46AG relative à l'adhésion de la commune de Montgenèvre à la compétence éclairage public de territoire d'énergie Hautes Alpes,
Vu la délibération n°2022-48AG relative à l'adhésion de la commune de Puy Saint Pierre à la compétence éclairage public de territoire d'énergie Hautes Alpes,
Vu la délibération n°2023-02AG relative à l'adhésion de la commune de Névache à la compétence éclairage public de territoire d'énergie Hautes Alpes,
Vu la délibération n°2023-03AG relative à l'adhésion de la commune de Val des Pré à la compétence éclairage public de territoire d'énergie Hautes Alpes,
Vu la délibération n°2023-04AG relative à l'adhésion de la commune de Saint Chaffrey à la compétence éclairage public de territoire d'énergie Hautes Alpes,
Vu la délibération n°2023-15AG relative à l'adhésion de la commune de Tallard à la compétence éclairage public de territoire d'énergie Hautes Alpes,
Vu la délibération n° 2024-47AG TE05 du 19 juin 2024 ayant pour objet le plan de financement pour les travaux d'éclairage public,
Vu la délibération n°2024-50AG TE05 du 19 juin 2024 portant modification du règlement de l'éclairage public approuvé le 16 mars 2023,

Le Président expose

Dans le cadre de la transition énergétique et en application de la loi TECV du 18 août 2015, les collectivités doivent réaliser des économies considérables en termes de consommation d'énergie. A l'horizon 2030, l'objectif de la France est de diminuer de 20% la consommation énergétique globale par rapport à 2012.

Avec ses communes membres, le Syndicat souhaite engager une vaste action de rénovation du parc existant par la mise en place de réseaux intelligents. Il dispose déjà d'un état des lieux du patrimoine et s'est fixé des objectifs chiffrés et atteignables en termes d'économies d'énergies, conditions sine qua non pour l'obtention des subventions.

L'objectif du projet est de remplacer les technologies obsolètes par des solutions LED, favorisant des économies d'énergie significatives et une durabilité à long terme pour minimiser les nuisances lumineuses, préservant ainsi la biodiversité locale et le bien-être des résidents pendant les heures nocturnes.

Ce projet de territoire a pour finalité de mutualiser les moyens par le syndicat et représente un coût relativement important pour les communes en raison d'un parc vétuste.

Afin d'aider économiquement les collectivités, il convient de demander des subventions qui visent à obtenir un soutien financier de l'Etat, du FEDER, de la Région SUD PACA et du Département des Hautes-Alpes pour concrétiser ce projet de renouvellement de parc. Le remplacement des sources existantes par des solutions LED équipées de système de pilotage (drivers) permettra de générer des économies pouvant atteindre un facteur 3 voire 5 avec une gestion par des outils intelligents permettant une régulation plus fine de l'éclairage (Extinction, réduction, variation etc...).

Les acteurs des territoires de demain doivent dès aujourd'hui faire face à des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux concernant la mise en place et l'entretien de l'éclairage public.

Le Syndicat met en place une stratégie lumière en développant des schémas d'aménagement à moyen terme (sur 3 ans) comprenant les actions par ordre de priorité :

- 1- Pose d'horloges astronomiques pour réduire le temps d'éclairage et la mise en place d'une extinction en milieu de nuit et de systèmes de gestion de l'éclairage.
- 2- Multiplier les solutions de détection pour n'éclairer que lorsque le lieu est occupé.
Principale innovation proposée aujourd'hui, l'éclairage intelligent est composé de capteurs installés sur les luminaires, fonctionnant en réseau et capables de discerner les mouvements observés dans une rue. Ils peuvent distinguer à plusieurs dizaines de mètres, un humain d'un chat, une voiture d'une branche d'arbre.
Sur la voie publique, les piétons, les cyclistes ou les voitures n'ont pas besoin du même éclairage. Lorsqu'un mouvement est repéré, l'intensité de l'éclairage ne sera augmentée que si nécessaire et pour un temps réduit. A la clé, une consommation d'électricité réduite de 60 à 80%.

Le montant global de l'opération pour 3 ans s'élève à 1 904 654.71€ HT

Il est présenté au comité syndical le plan de financement prévisionnel suivant :

Organismes publics de financement sollicités	Taux de subvention sollicités	Montant HT de subventions sollicitées
DEPARTEMENT	30%	571 396.41€
ETAT FONDS VERT	10 %	184 238,08€
FEDER	22 %	427 656.34 €
AUTOFINANCEMENT	38 %	721 363.88€
TOTAL	100%	1 904 654 €

Plan de financement sur l'assiette FEDER :

Organismes publics de financement sollicités	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL
UNION EUROPEENNE	427 656,34 €
ETAT FONDS VERT	171 062,28 €
DEPARTEMENT	256 593,69 €
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	855 312,31 €

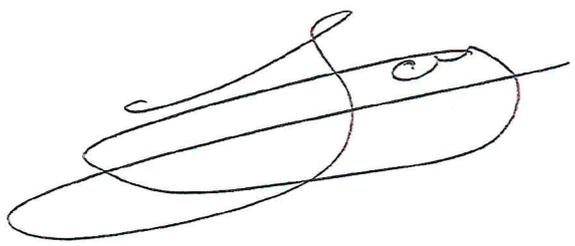
Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Annule** le plan de financement délibéré par le comité syndical du 19 juin 2024 et le **Remplace** par celui-ci,
- **Informe** tous les potentiels financeurs de ce nouveau plan de financement,
- se **Prononce** sur le montant total de l'opération arrêtée à 1 904 654.71€ HT,
- **Valide** et **Arrête** le plan de financement tel qu'il a été présenté,
- **Déclare** son intention de réaliser les travaux de cette opération,

- **Décide** de financer à hauteur de 38 % le montant total de l'opération,
- **Sollicite** les différents financeurs de l'opération,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-François BON

